



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
28 mai 2017
Français
Original: anglais

Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Vienne, 21-23 août 2017

Point 2 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Application de la résolution 6/6 de la Conférence,
intitulée “Suite donnée à la déclaration de Marrakech
en faveur de la prévention de la corruption”, et des
recommandations formulées par le Groupe de travail
à sa réunion d'août 2016: bonnes pratiques et initiatives
dans le domaine de la prévention de la corruption:
éducation aux efforts de lutte contre la corruption dans
les écoles et les universités (article 13, paragraphe 1, alinéa c),
de la Convention des Nations Unies contre la corruption)**

Éducation aux efforts de lutte contre la corruption dans les écoles et les universités (article 13, paragraphe 1, alinéa c), de la Convention des Nations Unies contre la corruption)

Document d'information établi par le Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/1, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a prié le Secrétariat de structurer les ordres du jour des organes subsidiaires qu'elle avait établis de manière à éviter de répéter les mêmes débats, tout en respectant leurs mandats. En outre, dans sa résolution 6/6, elle l'a prié de continuer de repérer les pratiques comparativement bonnes sur les mesures de prévention de la corruption et de faciliter la mise en commun, entre les États parties, des compétences et des enseignements tirés de l'expérience.

2. Compte tenu de ces résolutions, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption a décidé, à sa septième réunion intersessions tenue à Vienne du 22 au 24 août 2016 ([CAC/COSP/WG.4/2016/5](#), par. 18), que sa huitième réunion intersessions, qui se tiendra à Vienne du 21 au 23 août 2017, porterait sur les thèmes ci-après:

a) Éducation aux efforts de lutte contre la corruption dans les écoles et les universités (art. 13, par. 1, al. c) de la Convention); et

b) Intégrité des institutions de la justice pénale (art. 7, 8 et 11).

3. À sa deuxième réunion, tenue à Vienne du 22 au 24 août 2011, le Groupe de travail a recommandé, qu'avant chacune de ses réunions, les États parties soient

* [CAC/COSP/WG.4/2017/1](#).



invités à mettre en commun leurs expériences de l'application des dispositions examinées, de préférence en recourant à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation et en indiquant, si possible, leurs succès, les difficultés rencontrées, les besoins en assistance technique et les enseignements tirés de l'application. Il a prié le Secrétariat d'établir des documents d'information synthétisant les renseignements communiqués et décidé qu'il faudrait tenir, durant ses réunions, des tables rondes réunissant des experts de pays ayant fourni des réponses écrites sur les thèmes prioritaires en cours d'examen.

4. Comme suite à ces demandes, le présent rapport a été établi sur la base des renseignements communiqués par les gouvernements sur l'application de l'article 13, paragraphe 1, alinéa c) de la Convention en réponse à la note verbale CU 2017/51/DTA/CEB du Secrétaire général, datée du 22 février 2017, et à sa note verbale de rappel CU 2017/96/DTA/CEB, datée du 10 avril 2017¹. Au 26 mai 2017, des réponses avaient été reçues de 34 États. Les rapports des 31 pays suivants contenaient des informations relatives à l'éducation aux efforts de lutte contre la corruption dans les écoles et les universités: Afghanistan, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Brésil, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Grèce, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Malaisie, Mali, Maurice, Myanmar, Norvège, Pakistan, Panama, Qatar, République de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Tchèque et Venezuela (République bolivarienne du).

5. Avec l'accord des pays concernés, le texte intégral des réponses a été publié sur la page du site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) consacrée à la réunion² et mis en ligne sur le site Web thématique créé par le Secrétariat³.

6. Le présent rapport ne prétend pas à l'exhaustivité, son objectif étant plutôt de présenter une synthèse des éléments d'information communiqués par les États parties et les États signataires.

II. Analyse des réponses des États parties et des États signataires

A. Présentation du thème

7. L'article 13 de la Convention engage les États parties à prendre des mesures, dans la limite de leurs moyens et conformément aux principes fondamentaux de leur droit interne, pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène, ainsi que pour mieux sensibiliser le public à l'existence, aux causes et à la gravité de la corruption et à la menace que celle-ci représente. Ainsi que le prévoit le paragraphe 1 c) de l'article 13, cette participation peut être renforcée par des programmes d'éducation, notamment dans les écoles et les universités.

8. L'importance de l'éducation pour prévenir la corruption et sensibiliser le public à ses effets néfastes est également mise en avant dans la résolution 6/6 de la Conférence des États parties, intitulée "Suite donnée à la déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption" et dans les résolutions précédentes sur le même thème, à savoir les résolutions 4/3 et 5/4, dans lesquelles la Conférence exhortait les États parties à promouvoir, à divers niveaux d'enseignement, des programmes d'études qui enseignaient des concepts et principes d'intégrité et de responsabilité, et à accorder une attention particulière à la participation des jeunes et des enfants dans le cadre

¹ Un résumé des renseignements communiqués par les États sur l'intégrité des institutions de la justice pénale dans le contexte des articles 7, 8 et 11 de la Convention est présenté dans une note distincte du Secrétariat (CAC/COSP/WG.4/2017/3).

² Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/session8.html>.

³ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/awareness-raising-measures.html>.

d'une stratégie de prévention de la corruption. Des demandes similaires ont été faites par la Conférence dans ses résolutions 5/5 et 6/10.

9. À sa quatrième réunion intersessions, en 2013, le Groupe de travail a reconnu le rôle de l'éducation dans la lutte contre la corruption et encouragé les États à continuer de renforcer la sensibilisation et l'éducation dans tous les secteurs de la société, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux enfants. À cette réunion, il a examiné l'application du paragraphe 1 c) de l'article 13 de la Convention, notamment sa disposition concernant l'éducation⁴.

10. L'application de cette disposition continue de susciter l'intérêt et l'attention des États. À la septième réunion du Groupe de travail, la discussion a de nouveau porté sur ce thème. Le présent rapport se concentre également sur ce thème et vise à fournir des informations d'ordre général en vue de la huitième réunion du Groupe de travail. Il présente des données et des expériences qui pourraient aider les États parties à appliquer pleinement l'article 13 de la Convention et à se préparer pour l'examen en cours du chapitre II.

11. Le rapport est structuré autour des principaux thèmes qui se dégagent des informations communiquées par les gouvernements. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, le rapport examine les initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption dans les cadres scolaire et extrascolaire, les approches interactives et les méthodes adaptées aux enfants, les manifestations spéciales et les concours, la formation des enseignants, les programmes en cours d'élaboration et les initiatives de sensibilisation ciblant les jeunes. En ce qui concerne l'enseignement universitaire, le rapport donne des renseignements sur les cours et programmes pertinents, les activités d'apprentissage fondées sur l'expérience, les manifestations spéciales et les conférences de spécialistes. Les États ont également communiqué des informations sur la lutte contre la corruption dans le système éducatif. Enfin, une partie du rapport est consacrée aux difficultés rencontrées par les États et à leurs besoins en matière d'assistance technique ainsi qu'aux initiatives de sensibilisation mises en place par l'ONUSUD pour appuyer l'application de l'article 13, paragraphe 1 c) de la Convention.

B. Programmes d'éducation à la lutte contre la corruption à l'intention des enfants et des jeunes dans l'enseignement primaire et secondaire

12. Des informations ont été communiquées par 27 États parties sur les initiatives anticorruption mises en place à l'intention des enfants et des jeunes dans l'enseignement primaire et secondaire (Afghanistan, Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Autriche, Brésil, Chine, Équateur, Grèce, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Malaisie, Maurice, Norvège, Pakistan, Panama, Qatar, République de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Venezuela (République bolivarienne du)).

13. Les États ont souligné l'importance de ces initiatives pour favoriser une culture de l'intégrité. Le Brésil, par exemple, a déclaré que pour bâtir une société exempte de corruption, il était nécessaire que les citoyens soient sensibilisés dès leur plus jeune âge à ce phénomène et qu'ils s'engagent à promouvoir l'éthique, les valeurs morales, la citoyenneté et l'honnêteté. Dans la même optique, la Chine a signalé que l'éducation à l'intégrité et à la lutte contre la corruption était essentielle pour construire un pays intègre et qu'elle faisait donc partie intégrante de la politique d'éducation nationale. Le Panama et Maurice ont également souligné qu'une éducation scolaire fondée sur les valeurs était nécessaire pour prévenir la corruption. L'Autriche, quant à elle, a estimé que la sensibilisation à ces questions était

⁴ Les renseignements sur l'application du paragraphe 1 c) de l'article 13 de la Convention, communiqués par les gouvernements en amont de la quatrième réunion du Groupe de travail, ont été résumés par le Secrétariat en 2013 (CAC/COSP/WG.4/2013/3).

particulièrement importante au niveau du secondaire, lorsque les élèves atteignaient le stade où leur caractère et leurs valeurs se formaient.

14. De nombreux États ont indiqué que leurs organismes de lutte contre la corruption étaient chargés de promouvoir des initiatives de sensibilisation, et que l'éducation était un outil important de prévention de la corruption. En Grèce, l'éducation constituait l'un des principaux piliers de la stratégie nationale en la matière.

15. La plupart des États ont fait savoir que, dans leur pays, les questions de lutte contre la corruption étaient abordées dans l'enseignement primaire et secondaire dans le cadre des cours d'éducation éthique et civique ou de programmes similaires axés sur les valeurs et les compétences plutôt que sur la simple transmission de connaissances. Par exemple, dans le système scolaire norvégien, la corruption était abordée dans le cadre de cours sur l'éthique, les droits et devoirs des citoyens ou l'initiation à l'économie. Pour promouvoir la prévention, on apprenait également aux élèves à réfléchir de manière critique et à adopter un comportement éthique, comme le prévoyait la loi norvégienne sur l'éducation. Au Panama, les valeurs de l'intégrité étaient enseignées dans les cours d'éducation civique dispensés de la 7^e à la 9^e année et dans le cadre du cours sur l'éthique, la morale, les valeurs et les relations humaines dispensé en 10^e et 11^e années. Au Honduras, la sensibilisation à la lutte contre la corruption était aussi intégrée dans les cours sur les valeurs civiques, éthiques et morales, qui faisaient partie du programme des neuf premières années d'enseignement.

16. L'Arménie estimait que l'enseignement de la lutte contre la corruption faisait partie intégrante de l'éducation aux valeurs telles que la liberté, la justice, la morale, l'égalité, la responsabilité et la tolérance, abordées au niveau secondaire dans les manuels des cours de sciences sociales et d'hygiène de vie. La Chine avait intégré l'enseignement de la lutte anticorruption et de l'intégrité aux cours de chinois, d'histoire et de morale. Par exemple, dans les cours de chinois dispensés dans l'enseignement primaire et au collège, les élèves apprenaient des poèmes classiques sur le thème de l'intégrité. Les lycéens, quant à eux, devaient lire des romans, des livrets d'opéra et d'autres textes sur ce thème. En République bolivarienne du Venezuela, l'éducation anticorruption faisait partie d'un programme national de formation à la citoyenneté et aux valeurs morales, intégrant une composante scolaire.

17. En Slovénie, le thème de la corruption ne figurait généralement pas dans les manuels scolaires, mais était abordé dans le cadre des cours d'éducation civique (7^e et 8^e années d'école primaire) et de sociologie (une année de cours obligatoires dans le secondaire). Compte tenu de la difficulté d'enseigner ce thème, l'organisme national chargé de la lutte contre la corruption avait mis au point des modules à l'intention des professeurs. En Allemagne, les différentes formes et conséquences de la corruption étaient abordées de la 5^e à la 10^e année dans le cadre des cours d'éthique (portant sur les questions du droit, de la justice et de la morale), de sciences sociales et d'économie ainsi que d'histoire (portant sur les menaces à la démocratie et à la liberté). À Berlin, les autorités locales avaient décidé qu'à compter de l'année suivante, les cours d'éducation civique traiteraient le thème de la vie dans un pays régi par l'état de droit et prôneraient la tolérance zéro à l'égard de la corruption. En Allemagne, la lutte contre la corruption était également intégrée aux programmes d'enseignement professionnel, notamment dans les cours d'économie ou d'éthique.

18. Certains États ont souligné que la corruption était explicitement incluse dans les programmes et les manuels scolaires. En Malaisie, par exemple, ce thème figurait dans les manuels des cours de religion et de morale. En Slovaquie, on avait demandé à tous les élèves de 11 à 19 ans d'étudier un document portant sur les normes nationales en matière de connaissances financières, qui abordait les différents aspects de la corruption et proposait un manuel de méthodologie contenant des instructions sur les approches à adopter en fonction de l'âge des élèves. En Tchéquie, des cours de finance avaient récemment été intégrés dans le programme scolaire et les élèves étaient aussi sensibilisés aux questions de l'intégrité, de la justice, des droits et devoirs civiques et des principes éthiques.

19. En République de Corée, l'éducation à la lutte contre la corruption faisait partie des cours d'éthique dispensés dans toutes les classes du primaire et du secondaire. À l'école primaire, pour que les enfants comprennent la signification de l'intégrité et de la corruption, ces concepts étaient abordés indirectement dans les manuels d'éthique à travers les thèmes suivants: honnêteté, responsabilité, loyauté, maîtrise de soi, estime de soi, respect de la loi et des règles, patriotisme, justice, solidarité et devoir civique. Dans l'enseignement secondaire inférieur, les élèves apprenaient les causes et les conséquences de la corruption et examinaient les solutions possibles aux problèmes qu'elle posait. Dans l'enseignement secondaire supérieur, les manuels d'éthique abordaient le thème de la corruption de manière plus spécifique, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, et proposaient des activités variées pour encourager les élèves à réfléchir aux moyens de lutter contre la corruption et à promouvoir l'intégrité.

Conférences et matériel extrascolaires

20. Dans certains États, des experts externes donnaient des conférences et proposaient des programmes extrascolaires dans les écoles. En Autriche, par exemple, le Bureau fédéral de lutte contre la corruption organisait, à la demande des écoles, deux programmes d'une journée, animés par des experts du Bureau qui encourageaient la participation active des enseignants aux activités des programmes ainsi qu'aux préparatifs et aux activités de suivi avec les élèves. L'objectif était d'acquérir des connaissances théoriques sur la corruption tout en leur permettant de développer des compétences éthiques et sociales. L'un des programmes s'adressait simultanément à plusieurs classes, voire à toute l'école, ce qui permettait de sensibiliser de nombreux jeunes à la fois. Les élèves travaillaient en petites équipes mixtes composées d'élèves de divers niveaux, ce qui favorisait l'acquisition de compétences sociales, d'encadrement et l'esprit d'équipe. Le second programme était organisé en classe, dans un environnement plus traditionnel, mais les élèves étaient encouragés à s'asseoir en cercle pour favoriser une participation active. Ces deux programmes reposaient sur l'utilisation de méthodes variées encourageant la participation et la réflexion critique des jeunes. Les animateurs s'efforçaient de mettre en avant la pertinence des efforts de lutte contre la corruption sur le plan pratique pour veiller à ce que les élèves y soient attentifs au quotidien et s'engagent activement pour façonner le monde.

21. L'Institut de formation à la lutte anticorruption de la République de Corée avait mis au point des programmes éducatifs dispensés aux niveaux primaire et secondaire, à la demande des écoles. Ils étaient composés comme suit: travail en groupe (50 %), apprentissage par le jeu (25 %), exposés (10 %), réflexion personnelle (10 %) et formation audiovisuelle (5 %). Les activités d'apprentissage par le jeu incluaient notamment le jeu de fléchettes avec les yeux bandés, des activités avec des balles de ping-pong ou encore un Monopoly pour promouvoir le bonheur. En 2016, l'Institut avait mené une étude auprès de 297 élèves participant à ses programmes de formation et le taux de satisfaction s'élevait à 92,2 %.

22. En Jamaïque, des spécialistes de la lutte anticorruption du Bureau chargé du contrôle général des marchés publics étaient intervenus dans des établissements du secondaire pour présenter des mesures et documents anticorruption. En Arabie saoudite, l'Organe national de lutte contre la corruption avait mis en place un programme de deux jours sur l'application des valeurs dont l'objectif était de sensibiliser les élèves et leur famille à l'importance de l'intégrité. Ce programme reposait sur un certain nombre de méthodes et d'outils qui contribuaient à transformer des concepts abstraits en valeurs concrètes applicables par les élèves dans leur vie quotidienne.

23. Au Panama, en 2015, des spécialistes de l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes avaient organisé, en collaboration avec l'ONUDC et d'autres partenaires, un programme spécial destiné aux écoles primaires, dont avaient bénéficié 2 300 élèves de 3^e et 4^e années de l'enseignement primaire. Ce programme était axé sur l'apprentissage pratique des valeurs. Des experts du Ministère panaméen de l'éducation étaient intervenus dans des écoles pour

promouvoir la paix, la tolérance, la solidarité, la civilité et l'amitié. En Slovénie, des spécialistes de Transparency International avaient mis en place, dans deux établissements d'enseignement secondaire, un programme d'éducation à la lutte contre la corruption d'une durée de deux ans.

24. La Roumanie a indiqué qu'en 2016, dans le cadre du programme du Ministère de l'éducation visant à développer un nouveau type d'école, l'organe national de lutte contre la corruption avait organisé une série d'activités destinées à l'enseignement secondaire pour informer les jeunes des infractions de corruption et des méthodes de signalement de la corruption, et leur présenter des études de cas. Le Ministère roumain de l'éducation encourageait les juristes à faire des présentations sur les questions liées à la corruption dans les établissements primaires et secondaires, dans le cadre de cours sur les droits de l'homme, l'éducation civique, la culture civique et la société, et dans les classes supérieures, dans le cadre de cours de philosophie, de politique, de sociologie, d'études sociales, de sciences sociales, de droit international humanitaire et de sensibilisation à la démocratie. Des activités extrascolaires étaient aussi proposées dans le cadre de programmes d'éducation juridique des modules d'enseignement préuniversitaire. En outre, la Roumanie avait mis en place un projet visant à encourager la participation des jeunes à la lutte contre la corruption: des spécialistes roumains et moldaves avaient formé 25 jeunes Moldaves à la promotion de valeurs telles que le respect de la légalité, l'intégrité et la responsabilité civique.

25. Dans plusieurs États, les autorités chargées de la lutte contre la corruption ou de l'éducation avaient mis au point et fourni des documents que les enseignants pouvaient utiliser dans le cadre d'activités parascolaires sur des questions liées à la corruption. Par exemple, l'Institut national tchèque pour l'éducation avait élaboré un manuel sur la corruption en Tchéquie à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, qui contenait des leçons types et des programmes d'une journée pouvant être adaptés aux besoins de chaque école. Afin de promouvoir les valeurs d'intégrité chez les jeunes, la Commission nationale de lutte contre la corruption de l'Arabie saoudite avait également mis au point un manuel scolaire.

26. En Malaisie, la Commission de lutte contre la corruption avait mis au point des petits modules que les enseignants pouvaient utiliser afin de faciliter les discussions, les exercices ou ateliers dans les écoles. Pour compléter ces outils, des brochures et autres documents avaient été élaborés à l'intention des enfants. Ces activités faisaient partie du Programme malaisien de lutte contre la corruption, créé et mis en place en 2014 dans huit écoles, et qui a reçu de nombreux éloges des parents, enseignants et élèves. La Slovaquie a indiqué que son organisme de lutte contre la corruption avait mis au point un programme sur l'éducation des enfants et des jeunes à la lutte contre la corruption et la fraude dans le cadre de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne en Slovaquie, programme soutenu par le Ministère de l'éducation. À Maurice, la Commission indépendante contre la corruption avait diffusé des poèmes sur le thème de l'intégrité afin qu'ils soient récités dans les écoles primaires pour les célébrations à l'occasion de la fête nationale et d'autres événements.

Approches innovantes d'apprentissage interactif

27. Plusieurs États ont communiqué des renseignements sur les méthodes interactives visant à sensibiliser les élèves à la corruption, notamment des débats et simulations. Par exemple, une simulation de conférence des États parties à la Convention, organisée à Maurice en mars 2016, avait rassemblé plus de 250 participants de 80 établissements secondaires. L'objectif était de fournir aux élèves la possibilité d'échanger leurs points de vue, préoccupations et propositions concernant les stratégies nationales et mondiales de lutte contre la corruption ainsi que d'encourager la recherche, de renforcer les connaissances des élèves sur le sujet et d'insuffler un nouvel élan au mouvement anticorruption chez les jeunes. À l'issue de la conférence, un rapport⁵ avait été envoyé à tous les établissements secondaires de

⁵ Maurice a soumis ce rapport, publié sous la cote [CAC/COSP/IRG/2016/CRP.6](#), en tant que document de séance au Groupe d'examen de l'application à sa septième session.

Maurice pour sensibiliser les élèves aux efforts de lutte contre la corruption menés dans le monde entier et stimuler leur intérêt à cet égard.

28. Le Panama a mentionné un projet intitulé “Congrès de la jeunesse” mis en œuvre à l’échelle nationale par le Ministère de l’éducation en collaboration avec l’Assemblée nationale panaméenne. Ce projet visait à renforcer les connaissances des élèves sur le système démocratique national et à les encourager à développer des compétences en matière d’encadrement politique et social fondé sur des valeurs éthiques et morales. En République bolivarienne du Venezuela, un projet intitulé “Le Contrôleur général va à l’école” avait été mis en place dans 13 États, dans le cadre duquel des élèves de 9 à 14 ans avaient élu un “contrôleur général” parmi leurs camarades pour un mandat d’un an. Les élèves élus avaient prêté serment, désigné une équipe et établi des rapports bimensuels sur les ressources, la gestion de la bibliothèque et de la cafétéria, l’entretien, les règlements et les emplois du temps. Pendant la dernière phase du projet, ils avaient rédigé des rapports contenant des recommandations et plaintes qui avaient été communiqués au Gouvernement, avec le soutien du Bureau d’assistance aux citoyens. Les élèves avaient par la suite reçu une réponse.

29. La Grèce a indiqué qu’un hackathon visant à renforcer l’intégrité publique avait eu lieu en avril 2017 à l’Université Harokopio d’Athènes. Organisé dans le cadre du projet anticorruption mené conjointement par la Grèce et l’Organisation de coopération et de développement économiques, le hackathon avait rassemblé des étudiants, des universitaires, des start-ups, des concepteurs de logiciels et d’autres participants désireux de contribuer à la lutte contre la corruption dans le cadre d’un programme informatique collaboratif.

30. Les États s’étaient également efforcés de favoriser l’intégrité en encourageant les élèves à prendre part à la lutte contre la corruption dans le cadre de clubs d’intégrité. À Maurice, la Commission indépendante contre la corruption avait créé plus de 100 clubs de ce type dans de nombreux établissements secondaires partout dans le pays. Elle avait réalisé une vidéo promotionnelle sur les clubs, lancé le prix du club d’intégrité et organisé des ateliers annuels d’autonomisation d’une demi-journée pour les membres et animateurs des clubs. Le Pakistan avait adopté une approche similaire: le Bureau national de la responsabilité œuvrait à la mise en place, dans les écoles du pays, de groupes permettant aux jeunes de forger leur caractère. Environ 24 000 groupes étaient déjà actifs et 20 000 étaient en cours de création.

Approches adaptées aux enfants: bandes dessinées, livres de coloriage et autres types de supports

31. Plusieurs États avaient adopté des approches s’adressant aux enfants afin de rendre les thèmes liés à la corruption plus faciles à comprendre et plus attrayants pour les jeunes élèves. À Maurice, par exemple, la Commission indépendante contre la corruption avait produit un CD-ROM interactif fondé sur les valeurs intitulé “Être une star de la lutte contre la corruption”, qui servait d’outil pédagogique pour transmettre aux enfants des messages anticorruption. Au Brésil, le projet “Un pour tous et tous pour un! Pour l’éthique et la citoyenneté” reposait sur l’utilisation de guides, d’affiches, de dossiers, de jeux et de cahiers d’activités mettant en scène des personnages célèbres de dessins animés afin de sensibiliser les enfants à l’éthique et à leur rôle de citoyen mais aussi de montrer aux enseignants, aux familles et à la communauté l’importance de la participation du public à la lutte contre la corruption. Depuis son lancement en 2009, plus de 400 000 élèves avaient participé au projet et les taux de participation devraient encore augmenter puisqu’on prévoyait d’adapter les différents contenus aux nouveaux supports numériques et à la technologie mobile. Le Bureau national de la responsabilité du Pakistan avait mis au point des livres de coloriage pour les élèves du primaire et du secondaire. Il avait également publié un livre d’histoires, “Gogi dit non à la corruption”, pour sensibiliser les enfants aux effets néfastes de la corruption. La Slovaquie avait aussi publié un livre d’histoires sur le thème de l’intégrité à l’intention des jeunes élèves, qui était particulièrement populaire chez les enfants de 6 à 9 ans et avait en outre été utilisé dans quatre crèches ayant manifesté leur intérêt pour cet ouvrage.

32. La Commission malaisienne de lutte contre la corruption avait créé une série de dessins animés interactifs intitulée “Upin et Ipin” dont l’objectif était de communiquer aux enfants un message anticorruption. La série devait être mise en ligne sur le portail de l’éducation de Malaisie avec un guide à l’intention des enseignants et des notes pour les parents. Ce portail, 1Bestarinet, permettait à plus de 10 000 écoles publiques d’avoir un accès Internet et offrait, à travers l’environnement d’apprentissage virtuel Frog, une plate-forme de formation en ligne simple, ludique et stimulante. Au Brésil, le Ministère de la transparence, de l’inspection et du contrôle et le Contrôleur général avaient créé un site Web destiné à promouvoir, de manière ludique et interactive, l’éthique et la citoyenneté chez les enfants âgés de 6 à 12 ans, en utilisant des personnages de dessins animés et des jeux éducatifs. Ce site, qui proposait un glossaire et un espace dédié aux enseignants, permettait également d’aider ces derniers à aborder ces thèmes en classe. De la même manière, le Bureau letton de prévention et de répression de la corruption avait mis en place un site Web qui permettait aux enseignants et aux élèves d’accéder à des cours et à un manuel pédagogique.

33. Les États ont souligné qu’ils avaient recours à des approches fondées sur l’utilisation des technologies pour sensibiliser les enfants à la lutte contre la corruption, notamment les sites, portails, dessins animés interactifs, CD-ROM et hackathon susmentionnés. Par ailleurs, la Slovénie a envisageait d’ouvrir et de rendre accessible au public une “classe en ligne” proposant des activités anticorruption. Le Brésil avait l’intention d’adapter ses programmes éducatifs sur le sujet aux nouveaux supports numériques et à la technologie mobile afin de réduire le coût du matériel et de le rendre plus accessible, augmentant ainsi son taux d’utilisation.

Manifestations spéciales: concours, salons, expositions et autres

34. Dans certains États, parmi lesquels l’Afghanistan, l’Arabie saoudite, le Brésil, Maurice, la Serbie et la Slovénie, les organes anticorruption avaient organisé des concours à l’intention des élèves afin de les sensibiliser à des questions telles que le contrôle du public, l’éthique et la citoyenneté, l’intégrité et la participation. Ces concours concernaient des disciplines très variées qui allaient de l’écriture et du dessin au journalisme, en passant par la création de slogans, d’affiches et de symboles, la réalisation de peintures ou de croquis, la production audiovisuelle, la conception de modèles de t-shirts, et la réalisation de courts métrages.

35. L’Arabie saoudite, la Jamaïque, Maurice et la Slovénie ont indiqué que leurs organes anticorruption avaient organisé des manifestations spéciales pour les jeunes sur le thème de la corruption telles que des salons, des expositions ou des congrès, ou y avaient participé. Au Panama, chaque année, les enseignants et leurs élèves célébraient la “semaine des valeurs” et toutes les écoles participaient à une marche organisée à cette occasion. L’Arabie saoudite, la Jamaïque, la Serbie et la Slovénie avaient organisé, à l’occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption, des manifestations spéciales et concours destinés aux jeunes.

Formation pédagogique

36. De nombreux États, notamment l’Arménie, l’Autriche, la Grèce, la Lettonie, la Tchéquie, la Slovaquie et le Venezuela (République bolivarienne du), ont communiqué des renseignements sur les mesures adoptées pour améliorer la capacité des professeurs à traiter le thème de la corruption. En Autriche, par exemple, le Bureau fédéral de lutte contre la corruption avait encouragé la participation des enseignants aux programmes éducatifs qu’il avait mis en place dans les écoles. Avant le début du programme, les professeurs participant avaient reçu des informations détaillées sur la corruption, ainsi que des conseils sur les méthodes d’enseignement qu’ils pourraient utiliser dans le cadre de cours de préparation. Le Bureau avait en outre proposé un atelier distinct à l’intention des professeurs. En Arménie, le programme de formation pédagogique portait notamment sur des questions liées à la corruption telles que l’éducation inclusive et l’égalité des sexes.

37. En Slovaquie, le Gouvernement avait apporté son aide aux établissements scolaires en assurant la formation des professeurs chargés des cours sur la corruption. Le premier séminaire, auquel 80 professeurs et directeurs d'établissement avaient participé, s'était tenu en février 2017. Dans le cadre de son programme de formation sur les valeurs et la citoyenneté, la République bolivarienne du Venezuela avait mis au point et diffusé un outil pédagogique qui contenait le matériel nécessaire à la formation. La Grèce prévoyait d'élaborer des documents pour aider les professeurs à aborder la question de l'intégrité.

38. En Tchéquie, les thèmes de la corruption, de l'éthique et de la finance faisaient partie des programmes de formation continue des enseignants. L'objectif était non seulement de leur fournir un bagage théorique approfondi mais aussi de leur donner des idées sur la manière dont ils pourraient intégrer ces sujets à leurs cours. Par ailleurs, l'Institut national tchèque d'éducation gérait un portail méthodologique qui était consulté régulièrement aussi bien par les enseignants que par le public. Ce portail était axé sur l'éthique, les connaissances financières, l'entrepreneuriat, la lutte contre l'extrémisme et la corruption. Il permettait l'organisation de réunions, séminaires et ateliers en ligne et proposait des modèles de cours et d'autres outils méthodologiques afin que les participants puissent se familiariser avec les thèmes ainsi qu'avec les méthodes et supports d'enseignement. Au Brésil et en Lettonie, des sites Web dédiés à la lutte contre la corruption offraient également du matériel aux professeurs, notamment des plans de cours et des manuels.

Programmes en cours d'élaboration

39. Plusieurs États ont indiqué que des programmes d'éducation à la lutte contre la corruption étaient en cours d'élaboration. Au Guatemala, par exemple, le Procureur général et le Ministère de l'éducation travaillaient en collaboration pour modifier les programmes scolaires et promouvoir, dès les premières années d'enseignement, des principes et valeurs visant à ce que les futurs décideurs politiques, fonctionnaires et employés du secteur public servent loyalement leur pays et ses institutions. Au Koweït, l'Autorité de lutte contre la corruption collaborera avec le Ministère de l'éducation afin d'encourager les jeunes à tous les niveaux de l'enseignement à participer à cette lutte. Elle souhaitait, en particulier, mettre au point du matériel sur les valeurs de l'intégrité et la lutte contre la corruption à destination des enfants et élaborer des programmes éducatifs pour les élèves du secondaire, organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention des professeurs du secondaire et promouvoir l'intégration des concepts anticorruption aux programmes des cours de société et de religion. L'Autorité prévoyait également de collaborer avec le Ministère de la religion et le Ministre d'État à la jeunesse afin de sensibiliser davantage les jeunes à ce phénomène.

40. En Lettonie, l'organe anticorruption travaillait en coopération avec le Centre national d'éducation pour élaborer un guide pratique, un manuel et une courte vidéo pédagogique destinés à être utilisés dans le cadre des cours consacrés à la lutte contre la corruption. Ces deux entités collaboraient également en vue d'inscrire aux programmes officiels de l'enseignement primaire et secondaire des thèmes tels que la corruption et le conflit d'intérêts. Le Myanmar a indiqué que sa Commission de lutte contre la corruption prévoyait d'organiser, dans le cadre de son mandat, des activités pédagogiques dans les écoles. Le Qatar souhaitait intégrer aux programmes des premières années de l'enseignement l'étude de concepts simplifiés liés à la corruption. En Arabie saoudite, la Commission nationale de lutte contre la corruption collaborait avec le Ministère de l'éducation pour veiller à ce que le thème de l'intégrité figure dans les programmes scolaires. L'organe anticorruption de l'Équateur travaillait à l'élaboration d'un outil méthodologique visant à aider les enseignants des écoles primaires à sensibiliser leurs élèves à la lutte contre la corruption au moyen de jeux et d'histoires.

41. Certains États dans lesquels la lutte contre la corruption figurait déjà dans les programmes scolaires ont indiqué qu'ils souhaitaient renforcer les initiatives en la matière. La Norvège, par exemple, travaillait actuellement à la révision de son

programme scolaire pour mettre davantage l'accent sur le développement de l'esprit critique et des compétences en matière de résolution de problèmes et pour y ajouter de nouveaux thèmes liés à la corruption tels que le développement durable, la démocratie et la citoyenneté, et la santé publique. Le Honduras prévoyait d'inclure aux programmes du secondaire des cours sur les valeurs civiques et éthiques afin de promouvoir la prévention de la corruption. Le Panama allait lancer une campagne de promotion des valeurs morales dans les écoles primaires.

42. Plusieurs États dans lesquels l'éducation aux efforts de lutte contre la corruption s'effectuait uniquement dans le cadre d'activités extrascolaires ont fait savoir qu'ils prévoyaient d'intégrer cet enseignement aux programmes scolaires. La Jamaïque, par exemple, avait l'intention de réintroduire les cours d'éducation civique dans les établissements du primaire et du secondaire afin d'enseigner aux élèves leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyens ainsi que la structure et le fonctionnement du Gouvernement. Le Bureau national de la responsabilité du Pakistan préconisait une réforme du Programme national de 2006 pour y inclure de nouveaux thèmes liés à l'intégrité. En Afghanistan, la corruption ne pouvait, pour le moment, être ajoutée aux thèmes des programmes scolaires en raison du grand nombre de sujets déjà abordés mais le Ministère afghan de l'éducation se félicitait de la diffusion de documents sur ce thème auprès des élèves.

Initiatives de sensibilisation ciblant les jeunes

43. Plusieurs États, notamment l'Afghanistan, le Brésil, le Koweït, la Lettonie, le Myanmar, le Pakistan et la Slovaquie, ont communiqué des renseignements sur des initiatives de sensibilisation ciblant les jeunes telles que des campagnes de sensibilisation, la diffusion d'informations, en particulier dans les médias et sur les sites Web, des séminaires et des rencontres. Au Pakistan, par exemple, des mesures efficaces avaient été prises pour diffuser le message "Dites non à la corruption": il avait été imprimé sur des feuillets de timbres spéciaux ainsi que sur les permis de conduire, les appels d'offres, les tickets de train et les cartes d'identité informatisées ou encore projeté dans les salles de cinéma et sur des écrans dans les aéroports. Les équipes nationales de cricket et de hockey en avaient aussi fait la promotion.

44. En Afghanistan, des spécialistes de la lutte contre la corruption avaient participé à 400 programmes médiatiques sur la responsabilité et des hauts fonctionnaires étaient intervenus sur des questions liées à la transparence dans des centaines de programmes diffusés en direct sur les chaînes nationales de télévision et de radio. L'organe national anticorruption avait également organisé des ateliers de sensibilisation à l'intention des membres du Ministère de l'éducation dans l'objectif de produire indirectement des retombées positives sur les élèves et les enseignants. À Maurice, les campagnes anticorruption ciblaient environ 10 000 élèves du secondaire chaque année et mettaient l'accent sur le rôle et les responsabilités des jeunes dans la lutte contre ce phénomène. L'organe anticorruption de la Slovaquie avait également distribué des brochures dans de nombreuses écoles (6 000 brochures distribuées en mars 2017, par exemple).

45. Le Koweït a fait observer que l'Autorité chargée de la lutte contre la corruption récemment créée prévoyait de lancer, en collaboration avec le Ministère de l'information et d'autres acteurs tels que les médias et la société civile, des campagnes d'information, notamment par des interventions à la télévision et à la radio ainsi que la distribution de documentation sur le sujet.

C. Programmes d'éducation à la lutte contre la corruption dans les universités

46. Au total, 20 États parties (Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Gabon, Guatemala, Jamaïque, Koweït, Lettonie, Maurice, Norvège, Pakistan, Panama, Qatar, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Tchéquie et Venezuela (République bolivarienne du)) ont communiqué des renseignements sur les initiatives

qu'ils avaient mises en place dans le domaine de l'éducation à la lutte contre la corruption dans les universités.

47. De manière générale, les États ont signalé que les programmes des cursus en droit, économie, gestion des entreprises et sciences politiques comprenaient des cours sur la corruption ou au moins des cours sur la déontologie et la responsabilité professionnelle ayant trait à la corruption. Certains États ont fourni la liste des cours sur le sujet proposés par leurs universités. La Tchéquie, par exemple, a communiqué une longue liste des cours disponibles dans plusieurs de ses universités publiques. La Jamaïque a indiqué que l'Université des Indes occidentales proposait des cours liés à la corruption portant sur les thèmes suivants: éthique dans la fonction publique, bonne gouvernance et corruption mondiale ou encore politique dans les Caraïbes. La Norvège a indiqué que dans le cadre de certains programmes académiques réglementés par l'État, notamment la formation des enseignants, les études d'ingénieurs ou encore la formation à l'audit, les cours sur la déontologie étaient obligatoires. En Slovaquie, la corruption était abordée dans le cadre des formations universitaires en philosophie, sociologie et économie et les cours sur ce sujet étaient également accessibles aux étudiants suivant d'autres cursus.

48. Dans les universités allemandes, la prévention de la corruption était intégrée aux études de gestion des entreprises et d'économie, généralement dans le cadre des cours d'éthique. Plusieurs facultés de sciences politiques et sociales du pays proposaient également des cours sur la corruption et d'autres universités organisaient des conférences sur le sujet. En République bolivarienne du Venezuela, les cours sur la corruption étaient communs aux programmes des formations en finance, comptabilité, fiscalité et gestion. Au Guatemala, le Procureur général invitait régulièrement des universitaires à des réunions de travail sur les politiques de justice pénale et il collaborait actuellement avec l'Université de San Carlos pour proposer des cours sur la corruption.

49. En Fédération de Russie, des cours sur la lutte contre la corruption étaient dispensés dans le cadre de formations universitaires en droit et dans les établissements de l'Académie de droit de Russie. Ces programmes et institutions proposaient des cours de prévention de la corruption, destinés à apprendre aux étudiants à se comporter de manière exemplaire, à respecter la loi et à acquérir une culture et des connaissances juridiques solides. En outre, dans le cadre d'un diplôme universitaire de premier cycle en jurisprudence, les étudiants suivaient des cours liés à la responsabilité professionnelle, à l'acquisition d'une culture juridique et à la promotion de normes de conduite anticorruption. Les établissements universitaires du Ministère russe de l'intérieur, chargés de la formation des professionnels de la répression, ainsi que d'autres employés du Ministère, proposaient plusieurs cours liés à la lutte contre la corruption, notamment un cours sur la manière de remédier à la corruption dans la fonction publique et un autre sur la prévention des infractions liées à la corruption et sur les enquêtes en la matière. Ce type de cours était également dispensé dans le cadre de programmes de perfectionnement professionnel proposés aux fonctionnaires russes.

50. Le Gabon a indiqué qu'à la faculté de droit et d'économie, le thème de la corruption était abordé dans le cadre des cours de master sur le droit pénal des affaires qui traitaient des délits commis dans le cadre d'activités commerciales. Il a ajouté qu'il travaillait actuellement à l'élaboration d'un programme de master en lutte contre la criminalité économique qui serait ouvert aux étudiants ainsi qu'aux professionnels des secteurs privé et public. En vue de promouvoir l'éducation à la lutte contre la corruption dans les établissements universitaires, le Gabon avait lancé une initiative sous la forme d'un projet pilote sur l'enseignement de l'intégrité qui devrait ensuite être étendu à tous les niveaux d'enseignement. Ce projet bénéficiait du soutien de l'ONUSUD et de son Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption. Les participants gabonais s'efforçaient d'assurer le financement et l'assistance technique nécessaires à la finalisation et à la validation d'un cours sur la corruption et la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la formation des professeurs et à l'élaboration d'un manuel sur la manière d'enseigner ce thème.

51. En Chine, la faculté de droit de l'Université Renmin et le Parquet populaire suprême travaillaient en collaboration pour créer un master spécialisé en lutte contre la corruption. Au Qatar, un programme du même type avait été mis au point par le Centre pour l'état de droit et la lutte contre la corruption, institution privée d'intérêt public chargée de former des personnes de tous les secteurs à la lutte contre la corruption en leur apportant une qualification et des compétences spécialisées ainsi que de promouvoir la recherche dans le domaine. Le Centre contribuait en outre à l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption de l'ONUUDC en accueillant des ateliers au Qatar.

52. À Maurice, la Commission indépendante contre la corruption avait élaboré et mis en place dans plusieurs établissements des modules sur la corruption adaptés à l'enseignement universitaire. En outre, suite à la demande de l'école du barreau de l'Université de Maurice, la Commission organisait chaque année des sessions de sensibilisation axées sur les principaux éléments de la lutte contre la corruption dans le pays et le devoir moral des jeunes de combattre ce fléau. En Équateur, l'organisme de lutte contre la corruption prévoyait l'élaboration d'un modèle de cours sur l'éthique, la transparence et la société destiné à 26 universités du pays. Il s'efforçait également de recueillir des informations sur les cours du premier cycle et des cycles supérieurs concernant l'administration publique, les marchés publics et le droit pénal se rapportant aux questions de corruption afin de recenser les bonnes pratiques en matière d'enseignement de l'éthique, de la transparence, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption.

53. Plusieurs États ont mentionné la collaboration entre les organes anticorruption et les universités visant à promouvoir la recherche dans ce domaine. Au Koweït, par exemple, le nouvel organe anticorruption coopérerait avec l'Université nationale et l'Institut koweïtien de la recherche scientifique dans le cadre de travaux de recherche sur la corruption. À Maurice, la Commission apportait une aide aux étudiants-chercheurs dans ce domaine afin d'encourager la recherche, d'augmenter le nombre de futurs spécialistes et de contribuer à rapprocher le milieu universitaire du monde réel. L'organe anticorruption de l'Équateur travaillait à l'élaboration d'articles et de documents scientifiques, en collaboration avec des spécialistes d'universités partenaires, à partir des données obtenues grâce aux enquêtes d'opinion menées dans le cadre du projet national d'indice de transparence.

54. La Chine a fait état d'un projet innovant mis en œuvre par son Université de communication, à savoir un webzine sur l'intégrité. Les groupes de discussion de l'application WeChat permettaient d'envoyer des messages à tous les professeurs et étudiants de l'établissement en quelques secondes. Le webzine utilisait des images attrayantes et une bande-son mélodieuse pour aider les lecteurs à comprendre qu'il était facile de franchir la limite entre corruption et probité si l'on n'était pas suffisamment attentif.

Programmes d'apprentissage fondés sur l'expérience

55. Des États ont également évoqué des programmes universitaires spécialisés dans la lutte anticorruption, notamment des stages, un centre d'aide juridique et d'autres projets d'apprentissage fondés sur l'expérience. Par exemple, en Équateur, dans le cadre du programme des brigades de la transparence, des étudiants avaient travaillé avec les autorités locales pour évaluer le niveau de transparence des services publics. Ils avaient notamment été chargés de surveiller et de promouvoir le respect des lois relatives à l'accès à l'information, de mener des travaux de recherche, de formuler des propositions concernant la transparence et la déontologie dans les organes publics ainsi que de participer à la création d'une carte des risques de corruption à l'intention des autorités publiques. En Équateur, il existait actuellement 36 brigades rassemblant 280 étudiants de 12 provinces et 10 universités et le projet était en cours d'implantation dans la branche exécutive. En Roumanie, le projet pour des dirigeants au service de l'intégrité avait permis à de jeunes étudiants des facultés de sciences politiques et d'administration de contribuer à la sensibilisation à la lutte contre la corruption et aux connaissances en la matière au sein de l'université. Dans ce cadre,

les représentants de chaque promotion avaient participé à des ateliers sur le thème et organisé des séances de sensibilisation à l'intention d'autres étudiants. Le projet avait été mis en œuvre par l'organe anticorruption de Roumanie, en partenariat avec l'Association prodémocratie, le Service d'inspection scolaire de Bucarest et la mairie de la ville.

56. En Serbie, la faculté de droit de l'Université de Belgrade disposait d'un centre d'aide juridique spécialisé dans la lutte contre la corruption permettant aux étudiants en droit de développer les compétences pratiques nécessaires pour travailler dans ce domaine juridique. L'Agence serbe de lutte contre la corruption contribuait au fonctionnement du centre en proposant des conférences animées par des spécialistes, en faisant don de publications sur le sujet et en fournissant une aide juridique aux clients. Elle coopérait également avec d'autres facultés de la même université pour favoriser la sensibilisation à la lutte contre la corruption. Elle offrait aussi d'autres possibilités d'apprentissage fondé sur l'expérience en organisant des cours de formation et en permettant aux étudiants de réaliser des stages. L'Agence avait notamment mis en place un programme de deux mois concernant les compétences en matière de lutte contre la corruption afin de sensibiliser davantage les étudiants à cette problématique et de leur permettre d'améliorer leurs connaissances grâce à des cours spécialisés et des stages. En coopération avec le Ministère norvégien des affaires étrangères, elle avait créé 42 postes de stagiaires à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants pour qu'ils puissent découvrir les aspects pratiques de la lutte contre la corruption et les encourager à envisager de faire carrière dans ce domaine.

57. L'Agence serbe de lutte contre la corruption avait également mis en œuvre un autre projet, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, qui visait à encourager la participation des jeunes Serbes à la lutte contre la corruption au moyen du journalisme d'investigation et des réseaux sociaux. Ce projet permettait à des étudiants en journalisme de mener, de manière indépendante et professionnelle, des recherches à partir desquelles ils rédigeaient des récits, études de cas et articles d'investigation sur la corruption, qu'ils publiaient ensuite sur des sites Web, des blogs ou encore sur Facebook, Twitter et d'autres réseaux sociaux. Ainsi, 25 récits et articles importants avaient été publiés dans presque toute la presse écrite du pays et sur certains portails en ligne.

58. Le concept de "club d'intégrité" mentionné dans le cadre des activités organisées dans le secondaire existait également dans les universités. En Arabie saoudite, par exemple, les établissements d'enseignement supérieur avaient créé des clubs d'intégrité afin de sensibiliser les étudiants à la lutte contre la corruption et leur présenter de bonnes pratiques en matière d'intégrité. De même, à Maurice, des "clubs anticorruption" avaient été mis en place dans cinq établissements d'enseignement supérieur pour permettre aux étudiants de développer des initiatives en la matière au sein de leur établissement. La Chine a signalé que l'Université Renmin favorisait un environnement d'apprentissage fondé sur l'éthique grâce à un accord de bonne conduite conclu entre les professeurs et les étudiants.

Manifestations spéciales et conférences données par des spécialistes

59. Des États ont fait savoir que leurs organes anticorruption avaient proposé des conférences animées par des spécialistes et organisé des manifestations à l'intention des universités. Par exemple, le Bureau national de la responsabilité du Pakistan avait organisé des conférences et manifestations dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur du pays. À Maurice, la Commission indépendante de lutte contre la corruption avait récemment organisé, en collaboration avec l'ONUDC et plusieurs universités, un colloque à l'intention des universitaires pour leur permettre d'enseigner efficacement les thèmes de la corruption, de l'intégrité et de l'éthique et d'examiner la création d'une structure permanente qui leur donnerait la possibilité de participer activement à la lutte contre la corruption.

60. L'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes avait dispensé des cours sur la corruption dans plusieurs universités du

Panama, souvent en collaboration avec l'ONUDC et d'autres partenaires. En 2012, l'organe anticorruption de la Lettonie avait signé un accord de coopération à long terme avec l'Université Stradins de Riga dans le cadre duquel des spécialistes animaient, à l'intention des étudiants en médecine, des conférences sur la corruption au sein du système de soins. Au Guatemala, l'Université Rafael Landívar avait invité le Procureur général à inaugurer la semaine de l'éthique, une activité visant à renforcer la déontologie et à réduire les risques de corruption. En Serbie, comme cela a déjà été évoqué, l'Agence de lutte contre la corruption dispensait des cours spécialisés sur ce thème, proposait des stages aux étudiants et encourageait ceux qui suivaient des études de journalisme à mener des recherches et à publier leurs travaux.

61. Parmi les autres initiatives intéressantes au niveau universitaire, on a mentionné le concours d'éloquence organisé par l'organisme mauricien de lutte contre la corruption. La dernière édition, qui avait eu lieu en août 2015, avait rassemblé 109 étudiants de 15 établissements d'enseignement supérieur. Les participants avaient eu l'occasion de mener des recherches sur le thème de la corruption, d'y réfléchir, d'en discuter, de formuler des idées pratiques et de faire part de leur opinion et de leurs préoccupations. En Chine, des concours avaient été organisés sur le même thème à l'intention des étudiants dans les domaines des arts du spectacle, de la calligraphie et de la peinture, des arts appliqués et des réseaux et nouveaux médias. Cette série de concours était intitulée "Concours culturel autour de l'intégrité et éducation à la lutte contre la corruption". Chaque édition avait rassemblé environ 200 000 participants de plus de 1 000 universités et plus de 45 000 œuvres avaient été réalisées. Les meilleures d'entre elles avaient été exposées dans les universités et publiées sur un site Web consacré aux concours. La Chine a également indiqué que l'Université technologique de Dalian avait fait de novembre le mois de l'enseignement de la lutte contre la corruption et de l'intégrité en organisant de nombreuses activités à l'intention des étudiants et des professeurs, notamment des présentations spéciales et un concours d'écriture.

D. Lutte contre la corruption au sein des systèmes éducatifs

62. Plusieurs États parties, dont l'Arménie, le Brésil, l'Équateur, le Koweït, le Mali et la Serbie, ont indiqué que la lutte contre la corruption figurait au programme des écoles et des établissements universitaires. En Arménie, par exemple, afin de réduire la corruption dans l'enseignement supérieur, plusieurs universités avaient mis au point des programmes de lutte contre la corruption et des systèmes électroniques pour le passage des examens. Au Mali également, on s'efforçait de mettre en œuvre des mesures complètes de lutte contre la corruption dans le milieu universitaire. En Équateur, on travaillait à l'élaboration d'une méthodologie type pour aider les établissements, y compris les universités, à établir des codes de déontologie. L'Équateur a aussi fait référence à son réseau national universitaire de déontologie, qui rassemblait 13 établissements publics et privés désireux de promouvoir une culture de la transparence et du refus de la corruption.

63. L'Agence serbe de lutte contre la corruption avait examiné la législation sur le choix des manuels scolaires aux niveaux primaire et secondaire afin d'identifier les risques de corruption et de formuler des recommandations sur la manière de les réduire. Elle avait en outre organisé une série de réunions sur la corruption dans l'enseignement. Après avoir identifié les risques, l'Agence avait créé un groupe de travail, composé du ministère de tutelle et d'autres acteurs importants, qui avait formulé des recommandations en vue d'améliorer le cadre institutionnel et législatif.

64. L'organisme koweïtien de lutte contre la corruption était chargé de prendre des mesures, en coopération avec le secteur de l'éducation, pour renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption dans le milieu universitaire. Au Brésil, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, un groupe de coordination composé de plusieurs institutions publiques et de représentants de la société civile examinait la création d'un certificat de prévention primaire qui serait

délivré aux écoles et institutions publiques qui luttaienent efficacement contre la corruption.

E. Difficultés rencontrées et besoins en matière d'assistance technique

65. Plusieurs États ont mentionné les difficultés qu'ils rencontraient dans le domaine de l'enseignement de la lutte contre la corruption et leurs besoins en matière d'assistance technique. Le Brésil, par exemple, a indiqué qu'il souhaitait recevoir des conseils et une aide pour l'élaboration de programmes à l'intention des élèves du secondaire (âgés de 13 à 17 ans). La Tchèque a fait part de ses besoins en matière de ressources éducatives à l'intention des enseignants du primaire, notamment du matériel pédagogique, des conférences, des ateliers et des séminaires pour les étudiants. En Équateur, une assistance technique était nécessaire pour appuyer l'élaboration de programmes d'éducation à la lutte contre la corruption à tous les niveaux de l'enseignement. Au Guatemala, une assistance technique était essentielle pour une mise en œuvre efficace des cours de déontologie dans ses universités. Au Gabon, la mise en place d'un master en lutte contre la criminalité économique était freinée par les contraintes budgétaires et le manque de professeurs qualifiés. Une aide était donc nécessaire pour assurer le financement des billets d'avion, du logement et des honoraires de professeurs étrangers.

66. Parmi les autres difficultés ou domaines d'assistance technique évoqués par les États figuraient la portée limitée de la formation et du perfectionnement des enseignants (Honduras, Maurice et Slovaquie), les difficultés d'accès à Internet pour les étudiants (Honduras), l'absence de programmes éducatifs conçus pour les personnes ayant des besoins particuliers (Qatar) et le manque d'outils pédagogiques interactifs visant à inculquer aux jeunes les valeurs de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (Qatar). De manière générale, la Roumanie avait besoin d'une assistance technique et financière pour mettre en œuvre ses initiatives de sensibilisation. Maurice, la Slovaquie et la Slovénie ont signalé que leurs programmes étaient déjà surchargés, ce qui faisait obstacle à l'introduction de cours anticorruption.

III. Initiatives pertinentes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

67. Conformément aux résolutions 6/6 et 6/10 de la Conférence, l'ONUDC continue d'apporter son appui à des initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption et à l'application du paragraphe 1 c) de l'article 13 de la Convention dans le cadre de deux initiatives éducatives importantes: l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption et l'initiative Éducation pour la justice. La première est un projet collaboratif mené par l'ONUDC qui rassemble des universités, des organisations internationales et des gouvernements pour promouvoir l'intégration de la lutte contre la corruption dans les programmes universitaires. À ce jour, l'Initiative compte plus de 100 universités partenaires et a mis au point un outil pédagogique complet, à savoir une liste thématique, qui rassemble plus de 1 800 articles, publications et travaux de recherche sur la corruption auxquels les universités peuvent se référer dans le cadre de leurs programmes existants. L'objectif est d'encourager l'enseignement de la lutte contre la corruption dans les formations en droit, gestion des entreprises, criminologie et sciences politiques⁶.

68. L'une des principales ressources mise au point dans le cadre de l'Initiative est le modèle de cours sur la Convention élaboré par l'ONUDC. Il est disponible en ligne gratuitement en anglais, arabe, chinois, espagnol et français⁷ et la version russe le sera prochainement. Ce cours prend la Convention comme cadre pour aider les étudiants à

⁶ Disponible à l'adresse suivante: <https://track.unodc.org/Education/Pages/ACAD.aspx>.

⁷ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.track.unodc.org/Education/Pages/AcademicCourse.aspx>.

mieux comprendre les mesures nécessaires à une lutte efficace contre la corruption. Plus de 40 universités dans le monde en dispensent la totalité ou certaines parties.

69. Pour favoriser la création d'un réseau d'universités permettant aux établissements de s'entraider en matière d'enseignement de la lutte contre la corruption, l'ONUSUDC organise des réunions et des ateliers aux niveaux mondial, régional et national. En avril 2016, l'ONUSUDC a accueilli à Doha, en coopération avec le Centre pour l'état de droit et la lutte contre la corruption, une réunion mondiale de l'Initiative pour discuter de méthodes novatrices d'enseignement dans ce domaine, des moyens d'améliorer la documentation disponible sur le site Web de l'Initiative, et de la façon dont celle-ci pouvait répondre aux besoins régionaux. En juillet 2016, l'ONUSUDC a organisé, dans le cadre de l'Initiative, un atelier national au Burkina Faso pour aider les universités à intégrer des cours de lutte contre la corruption à leurs programmes. La même année, en septembre, l'Office a organisé une réunion régionale de l'Initiative pour plus de 30 universitaires de 11 pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ce qui a permis de renforcer les capacités d'enseignement dans le domaine. À cette occasion, l'ONUSUDC et l'Initiative ont lancé une nouvelle initiative régionale, le Réseau pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption. En octobre, des réunions ont été organisées en Fédération de Russie avec l'Institut d'État des relations internationales de Moscou et le Ministère des affaires étrangères pour améliorer la coopération dans le cadre de l'Initiative. Une autre réunion régionale s'est tenue à Tirana, et plus de 30 universitaires d'Europe du Sud-Est y ont participé. Enfin, une troisième réunion régionale, pour l'Asie et le Pacifique, est prévue à Singapour en juin 2017.

70. Le deuxième projet éducatif majeur de l'ONUSUDC est l'initiative Éducation pour la justice⁸. Celle-ci a été mise au point pour appuyer l'application de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public⁹, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale en 2015. Dans la Déclaration, les États membres ont reconnu le rôle fondamental de l'éducation pour tous les enfants et les jeunes dans la prévention de la criminalité, du terrorisme et de la corruption et aux fins du développement durable.

71. L'objectif de cette initiative est d'inculquer une culture de la légalité aux enfants et aux jeunes en mettant à disposition du matériel pédagogique adapté à leur âge sur des sujets liés à la justice pénale et à la prévention de la criminalité, y compris à la lutte contre la corruption, et en intégrant ces sujets aux programmes de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. En février 2017, l'ONUSUDC a organisé des réunions de groupes d'experts afin de favoriser le partage de données d'expériences nationales, l'échange d'idées en matière de bonnes pratiques et le recensement des difficultés dans le cadre de l'élaboration de matériel pédagogique sur l'état de droit, notamment la lutte contre la corruption, pour l'enseignement primaire et secondaire.

72. Cette initiative s'intéresse aussi à l'enseignement supérieur et favorise l'élaboration de modules de cours et de matériel que les professeurs pourraient utiliser dans le cadre de leurs cours ou travaux de recherche dans des domaines relevant du mandat de l'ONUSUDC, notamment la corruption, l'intégrité et l'éthique. En mars 2017, une réunion de groupe d'experts a été tenue dans le cadre de l'initiative Éducation pour la justice pour contribuer à l'élaboration de modules de formation dans les domaines d'activité de l'ONUSUDC et renforcer les capacités des enseignants. En 2017, l'ONUSUDC a organisé en Équateur, à Maurice, en Israël et aux Fidji, des séminaires et des ateliers d'experts régionaux sur l'enseignement de la lutte contre la corruption et de l'éthique dans les universités.

⁸ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/dohadeclaration/fr/topics/education-for-justice.html>.

⁹ Disponible à l'adresse suivante: https://www.unodc.org/documents/congress//Declaration/V1504152_French.pdf.

73. L'ONU DC encourage également les professeurs d'université et les étudiants à réfléchir au thème de la corruption en animant des conférences dans les universités pour présenter ses travaux dans le domaine de la lutte contre ce phénomène. Dans ce contexte, il a donné une série de conférences sur la Convention et le Mécanisme d'examen de son application à l'intention des étudiants en droit de l'Université Kennedy en Argentine. Il entretient également une collaboration étroite avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption, notamment en organisant des conférences et des échanges sur les initiatives universitaires. Au Panama, l'Office a collaboré avec l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes afin de proposer une formation postuniversitaire inspirée du modèle de cours sur la Convention de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption.

IV. Conclusions et recommandations

74. Les États sont encouragés à continuer de fournir des informations actualisées et à présenter de nouvelles initiatives au Groupe de travail afin de poursuivre et d'améliorer le processus d'apprentissage mutuel.

75. À partir des informations résumées dans le présent rapport et de celles présentées à sa huitième réunion, le Groupe de travail souhaitera peut-être formuler une appréciation générale des progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne les questions abordées dans le présent document et décider des mesures à prendre.

76. Il souhaitera peut-être encourager les États à hiérarchiser leurs initiatives de sensibilisation à la lutte contre la corruption et à s'apporter une aide mutuelle pour élaborer et mettre en œuvre ces initiatives, notamment en échangeant des bonnes pratiques et des données d'expérience et en tenant particulièrement compte des difficultés et besoins en matière d'assistance technique qui ont été signalés.

77. Il souhaitera peut-être également prier l'ONU DC de poursuivre ses efforts, par l'intermédiaire de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption et de l'initiative Éducation pour la justice, pour recueillir des informations sur les bonnes pratiques adoptées par les États en matière d'éducation à la lutte contre la corruption. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, l'ONU DC devrait aider les États parties dans l'application du paragraphe 1 c) de l'article 13 de la Convention à travers l'élaboration de matériel pédagogique et l'organisation d'ateliers, de réunions et d'autres manifestations à l'occasion desquels les formateurs pourraient échanger leurs points de vue et expériences sur l'éducation anticorruption, s'apporter une aide mutuelle et faire part de leurs observations sur la manière dont l'ONU DC pourrait améliorer ses initiatives existantes dans le domaine.

78. Compte tenu des succès accomplis et des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption et de l'initiative Éducation pour la justice, les États parties voudront peut-être souligner l'importance de l'engagement continu de l'ONU DC, notamment en hébergeant les pages Web consacrées à ces programmes et en facilitant les échanges entre les universitaires et les enseignants au sujet de l'enseignement en matière de lutte contre la corruption dans les universités et les écoles.